

Monsieur Michel STOUMBOFF,
Directeur Régional de la Direction
Régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

**Cité Agriculture, 15 avenue de Cucillé
35000 Rennes**

Baud, le 29 septembre 2023,

*Dossier suivi par Soazic DHORNE – Coordinatrice
coordination@appcb.fr - 06 03 60 30 19*

Objet : Crédits pour la contractualisation des MAEC pour l'année 2023

Monsieur le Directeur,

Les présidents des Commissions Locales de l'Eau (CLE) de Bretagne, réunis au sein de l'APPCB, partagent par ce courrier leur réaction quant à votre annonce par mail du 19 septembre, d'un **éventuel dépassement budgétaire pour les demandes de contractualisation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** pour l'année 2023.

Dans le cadre du Plan Stratégique National de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027, les **MAEC** constituent l'un des outils majeurs du second pilier de la PAC pour accompagner **le changement et le maintien de pratiques agricoles** pour répondre aux enjeux environnementaux rencontrés sur les territoires. Gestion durable des haies, préservation des prairies, augmentation des surfaces en herbe, engagement sur les zones humides, diminution de l'usage des phytosanitaires ne sont que **des exemples de mesures visant la préservation de la ressource en eau, mesures qu'il faut encourager.**

Nous tenons à avertir les services de l'état que les **structures porteuses de contrats PAEC n'ont été que tardivement informées de la situation, alors qu'elles sont le premier maillon de la chaîne.** D'autant plus que sans être alertées, ces structures ont continué à inciter les exploitations agricoles à s'engager, **sachant que leur budget prévisionnel n'était pas atteint pour une grande majorité d'entre elles.** Depuis le début de l'année, ces structures ont dédié un temps important à l'animation des MAEC, souvent supérieur à leurs estimations et sur un délai très contraignant. Le risque in fine, étant **la décredibilisation des PAEC et des porteurs de ces projets.**

Lors de la CRAEC du 10 novembre 2022, une proposition avait été faite (non actée) afin, en cas de nécessité, de **prioriser les dossiers MAEC de la manière suivante** : 1/Jeunes agriculteurs, 2/Bassins versants algues vertes, 3/Mesures biodiversité, 4/Mesures Eau en territoires à enjeu eau, 5/Autres

mesures. **Ce choix de priorisation ne permettrait pas de soutenir suffisamment les mesures de protection de la ressource en eau.**

Nous sommes les premiers à nous réjouir de l'importance de la contractualisation en MAEC en Bretagne amorçant la transition agro-écologique de notre agriculture. De plus, comme cela a été présenté par la DRAAF (CRAEC du 10 novembre 2022), **ces mesures intègrent des enjeux de reconquête de la qualité des eaux, des milieux aquatiques et des enjeux de biodiversité.** Cet élan ne doit pas retomber. Si des agriculteurs voient leur dossier rejeté, il y a fort à parier qu'ils seront moins volontaristes lors des prochaines campagnes de contractualisation.

Au vu de la situation que nous connaissons dès la première année de la programmation 2023-2027, **nous espérons que les échanges décisifs qui auront lieu en CRAEC le 5 octobre permettront de prévenir ce problème pour les années à suivre.** Il serait dommage de casser la dynamique d'autant qu'il est possible que l'année prochaine tous les crédits ne soient pas consommés bien qu'on ne connaisse pas le budget prévisionnel pour 2024, d'expérience, celui-ci est toujours moindre en deuxième année.





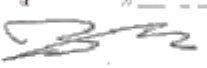
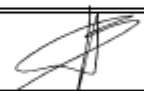



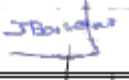

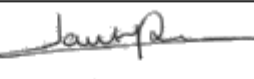





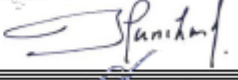

Nous soutenons la DRAAF dans sa **recherche active de nouveaux financements pour compléter l'enveloppe et nous vous remercions par avance pour votre investissement sur ce sujet essentiel à la préservation de la ressource en eau dans nos territoires** que nous portons au sein de nos CLE.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Les Présidents des CLE de Bretagne

Copies

- *Jean Placines, Directeur de la délégation Armorique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne*
- *Loïc Chesnais-Girard, Président du Conseil Régional de Bretagne*
- *Philippe Gustin, Préfet de la région Bretagne et d'Ille-et-Vilaine*
- *Pascal Bolot, Préfet du Morbihan*
- *Alain Espinasse, Préfet du Finistère*
- *Stéphane Rouvé, Préfet des Côtes-d'Armor*
- *Thierry Latapie-Bayroo, Directeur de la DDTM 35*
- *Mathieu Escaffre, Directeur de la DDTM 56*
- *Stéphane Buron, Directeur de la DDTM 29*
- *Benoît Dufumier, Directeur de la DDTM 22*

SAGE	Président de CLE	Signature
Argoat - Trégor - Goëlo	Monsieur Jean-Pierre GIUNTINI	
Arguenon - Baie de la Fresnaye	Monsieur Jean-Pierre OMNÈS	
Aulne	Monsieur Gaël CALVAR	
Baie de Douarnenez	Monsieur Paul DIVANAC'H	
Baie de Lannion	Madame Annie BRAS-DENIS	
Baie de Saint Briec	Monsieur Jean-Luc BARBO	
Bas Léon	Monsieur Christophe BÈLE	
Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne	Monsieur Christophe FAMBON	
Blavet	Monsieur Antoine PICHON	
Couesnon	Monsieur Joseph BOIVENT	
Elle, Isole, Laïta	Madame Danièle KHA	
Elorn	Monsieur Laurent PERON	
Golfe du Morbihan et Ria d'Étel	Monsieur Ronan LE DÉLÉZIR	
Léon-Trégor	Monsieur Guy PENNEC	
Odet	Monsieur Jean-Paul COZIEN	
Ouest Cornouaille	Monsieur Éric JOUSSEAUME	
Rance Frémur Baie de Baussais	Monsieur Bruno RICARD	
Scorff	Monsieur Bruno BLANCHARD	
Sud Cornouaille	Monsieur Roger LE GOFF	
Vilaine	Monsieur Michel DEMOLDER	